



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/080

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 06 JUILLET 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 6 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « PETITS-DÉJEUNERS »
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2021 AU 8 JUILLET 2022**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame Anne FOLNY, adjointe au maire,

A l'unanimité des voix,

- décide de renouveler la convention de mise en œuvre du dispositif « petits-déjeuners » dans les écoles maternelles « Robert Schuman », « Bellevue » et de « Rech » de Sarralbe du 1^{er} octobre 2021 au 08 juillet 2022,
- autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 07 juillet 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 07 juillet 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT